

# Conseil Municipal

## Compte-rendu sommaire du

**Mardi 22 mars 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Pierre JANNIN. Mme Alice TONNIN est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf M. Jérôme TRONCIN qui donne pouvoir à M. Didier ROCHET.

Le Conseil Municipal débute à 19h05 par la lecture du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> février 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre une délibération qui annule et remplace la délibération -ONF : coupes 2022- du précédent conseil municipal. Pour : 10/10

### **1/ classement de la voirie communale**

Vu la création du lotissement communal générant une extension de la rue de la Glacière, soit une longueur ajoutée de 20 mètres, et portant la nouvelle longueur de voirie pour la commune de La Vèze à 14 600 mètres

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la voirie faisant partie du domaine public, les voies communales sont arrêtées dans le tableau annexé.

**pour : 10    contre : 0    abstention : 0**

### **2/ Comptes de gestion 2021**

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2021 dressés par le comptable public du Grand Besançon pour les comptabilités des budgets Commune (19500) et Lotissement La Glacière (19530).

**pour : 10    contre : 0    abstention : 0**

### **3/ Comptes administratifs 2021**

Suite à la présentation des comptes administratifs 2021 par Mme Alice TONNIN, le Conseil Municipal après avoir délibéré hors la présence de Monsieur le Maire, vote les comptes administratifs 2021 des budgets Commune et Lotissement La Glacière, et constate qu'ils sont en conformité avec les comptes de gestion 2021 dressés par le comptable public du Grand Besançon.

Résultats de l'exercice :

#### **Budget Commune (principal) :**

Fonctionnement :        excédent de 42 133.61 €

Investissement :        déficit de 26 827.94 €

**pour : 9    contre : 0    abstention : 0**

#### **Budget Lotissement La Glacière (annexe) :**

Fonctionnement :        excédent de 22 232.10 €

Investissement :        déficit de 3 875.67 €

**pour : 9    contre : 0    abstention : 0**

### **4/ affectation des résultats 2021 sur les budgets 2022**

#### **Budget Commune**

#### **Clôture exercice 2021**

Fonctionnement : 164 304.77 – 53 810.57 + 42 133.61 = + 152 627.81 €

Investissement : + 1 589.43 – 26 827.94 = - 25 238.51 €

### **Affectation des résultats sur le budget 2022**

Résultat de clôture en fonctionnement : +	152 627.81 €
Résultat de clôture en investissement : -	25 238.51 €
Restes à réaliser	0.00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter les sommes suivantes :

Compte D001 : 25 238.51 €

Compte 1068 : 25 238.51 €

Compte R002 : 127 389.30 €

**pour : 10    contre : 0    abstention : 0**

### Budget Lotissement

#### **Clôture exercice 2021**

Fonctionnement : 179 732.32 + 74 021.57 = + 253 753.89 €

#### **Affectation des résultats sur le budget 2022**

Compte R001 : pas d'affectation

Compte R002 : 253 753.89 €

**pour : 10    contre : 0    abstention : 0**

### 5/ affouage : tarifs et nomination des garants

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de nommer quatre garants : Mme Sandrine Crevoisier et Mrs Christophe Bourdier, Michel Renaud et Jean-Pierre Jannin.
- De fixer le le tarif de l'affouage : 6 € le stère

**pour : 10    contre : 0    abstention : 0**

### 6/ devis 2022

#### devis pour la rénovation du cimetière

Le Conseil Municipal étudie les devis des entreprises Ambiance Jardin et Sas Jacquot et Kaulek pour divers travaux de rénovation du cimetière communal :

Ambiance Jardin : 32 591.87 €

Sas Jacquot et Kaulek : 3 116 €

Soit un total de 35 707.87 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces travaux et les deux devis présentés et inscrit cette dépense au budget Commune 2022.

**pour : 10    contre : 0    abstention : 0**

#### devis pour l'entretien des espaces verts

Le Conseil Municipal décide de de reconduire le contrat d'entretien annuel de la société Ambiance jardin pour un montant de 10 592.52 € TTC (augmentation de 3 %)

**pour : 10    contre : 0    abstention : 0**

**devis déneigement : pas de décision à ce jour**

## 7/ vote des taxes locales 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2021 :

Taxe foncière sur le bâti : 37.08 %

Taxe foncière sur le non bâti : 23.25 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les mêmes taux pour l'exercice 2022 :

**pour : 10    contre : 0    abstention : 0**

## 8/ ONF : coupes et assiettes 2022 *annule et remplace la DCM de la séance précédente*

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de La Vèze, d'une surface de 27,53 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 16/04/2013. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2022 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 1 et 3 et des chablis.

En cas de décision de la commune de reporter des coupes, en application des articles L.214-5 et D.214-21.1 du Code forestier, le Maire informe, dans un délai d'un mois à compter de la présentation de l'état d'assiette, l'ONF et le Préfet de Région, de leur report pour les motifs suivants : en fonction des demandes d'affouage, la commune étend les coupes sur 2 ou 3 années.

1. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

### 1.1 Cas général :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (10/10):

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES DE GRE A GRE PAR SOUMISSION (vente en salle, ouverte au public)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (2)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (1)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure	Grumes	Petits bois	Bois énergie
<b>Résineux</b>		X			-			
							<b>Parcelle 3</b>	
<b>Feuillus</b>		Essences :	Essences :	X	X	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
						Essences :		

(1) La découpe des futaies affouagère est fixée aux clauses territoriales de l'ONF (découpe standard).

**Vente simple de gré à gré :**

**Chablis :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante

✗ en bloc et sur pied ✗ en bloc et façonnés ✗ sur pied à la mesure ✗ façonnés à la mesure  
souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ;

#### **Produits de faible valeur :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur des parcelles suivantes : parcelles diverses ;
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;

#### **Délivrance à la commune pour l'affouage :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Destine le produit des coupes de la parcelle 1 l'affouage sur pied;  
Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ; Pour les bois vendus sur pied à la mesure, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois ;

### **Informations, questions diverses**

La société Crédit Mutuel Investissement détentrice d'un permis d'aménager rue de l'école a demandé au Conseil Municipal de réfléchir au nom que portera le futur lotissement.

Propositions : Lotissement Les Pâquerettes, Les Coquelicots, de la Reine, des Champs Fleuris

Un des logements de l'ancienne école sera disponible début mai

Aire de jeu : la remise en état sera faite mi-avril

Distillerie : une réflexion est engagée sur l'augmentation possible des tarifs pour les personnes non domiciliées dans la commune.

Location de la salle des fêtes/chauffage : possibilité de différencier les tarifs été/hiver ou d'augmenter les tarifs de location des salles

Les conseillers donnent leurs disponibilités pour les scrutins de l'élection Présidentielle

Fin de la séance : 21h12

Vu pour être affiché 24 mars 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,



N°	Dénomination	Origine : débute	Fin	Longueur en mètres	observations
	<b>rues</b>				
1	Rue Charles de Gaulle	Rond point DIR EST	Pancarte La Vèze	553	
2	Rue Saint-Exupéry	Rue Charles de Gaulle	Carrefour rue Blériot-Lilas	195	
3	Rue des Lilas	Rue Charles de Gaulle	Carrefour Grande rue	550	
4	Rue Blériot	Rue des Lilas	Sans issue	330	
5	Chemin Neuf	Grande rue	Rue des Lilas	350	
6	Rue Louis Pergaud	Rue de l'Ecole	après 160 mètres	160	
7	Rue de l'Ecole	Place de la Mairie	Rue Saint-Exupéry	465	+80 m. 2009
8	Rue de la Glacière	Rue de l'Ecole	Sans issue	160	+20 m.2022
9	Rue des Trois Bassins	Grande rue	Fontaine du Bas	305	
10	Rue des Tourbières	Rue des Trois Bassins	Rue des Marais	103	
11	Rue des Marais	Rue des Trois Bassins	Rue des Tourbières	225	
12	Rue de l'Eglise	Rue des Trois Bassins	Grande rue	320	
13	Rue de la Fontaine	Rue Armand Reddet	Bassins- sans issue	150	
14	Rue des Grands Vergers	Rue des Trois Bassins	Sans issue	13	
15	Rue du Lavoir	Grande rue	Rue de l'Eglise	60	
16	Rue Armand Reddet	Rue des Trois Bassins	Rue de la Fontaine	105	
17	Grande rue	Panneau de La Vèze	Chemin du puits de l'étañçon	1556	
	<b>place</b>				
18	Place de la Mairie	Grande rue	Rue de l'Ecole	75	
	<b>chemins</b>				
19	Chemin des Crêtets	Grande rue	Lieu-dit Bigaudey	1330	
20	Chemin du puits de l'étañçon	Grande rue hors agglo	Chemin du Baraquet	972	
21	Chemin du Baraquet	Chemin du puits de l'étañçon	Limite commune Tarcenay	1353	
22	Chemin de la Grand Combe	Chemin du puits de l'étañçon	Limite commune de Mérey	1600	
23	Chemin Champs Courbes	Chemin de la Grand Combe	Sans issue	200	
24	Les pleins champs	Chemin de la Grand Combe	Chemin du Baraquet	640	
25	Chemin du bief d'Aglans	RD 246	Lieu-dit Bief d'Aglans	1100	
26a	Chemin exploitation n°7	Chemin des Crêtets	Chemin d'exploitation	480	
26b	Chemin exploitation n°10	Chemin des Crêtets	Au Pontot	460	
27	Chemin exploitation n°12	Lieu-dit le Baraquet	Lieu-dit Bief d'Aglans	790	
<b>TOTAL</b>				<b>14 600</b>	

